

REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

À MONSIEUR CÔME TOLLET

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020_003 portant sur l'élection des adjoints au maire et le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 23 mai 2020 ;

VU l'arrêté municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Côme TOLLET concernant les affaires liées à l'environnement et au développement durable, à l'urbanisme et aux ressources humaines ;

CONSIDERANT qu'à la date du 31 janvier 2024, conformément à l'article L.46-1 du Code électoral, le mandat de conseillère municipale et d'adjointe de Madame Sophie Blachère a pris fin de plein droit, de même que toutes les délégations qui lui avaient été données ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Monsieur Côme TOLLET, Premier Adjoint, est délégué aux finances et au patrimoine.

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1^{er} à Monsieur Côme TOLLET, sous ma surveillance et ma responsabilité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'au Procureur de la République.



Caluire et Cuire, le 31 janvier 2024
Le Maire,
Philippe COCHET